

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 25/001/2009 – ÉFAI

12 mars 2009

AU 69/09 Intimidation / Harcèlement

CUBA Ivonne Mallesa (f)
ainsi que les autres membres des Femmes en blanc

Selon les informations reçues, Ivonne Mallesa a été brièvement détenue par les forces de sécurité cubaines le 10 mars, après avoir été arrêtée puis remise en liberté une première fois deux jours auparavant. Amnesty International est préoccupée car, à ces deux occasions, aucun fondement juridique ne justifiait de placer cette femme en détention, et l'organisation pense que ces arrestations sont des manœuvres d'intimidation et de harcèlement visant à l'empêcher d'exercer sa liberté d'expression, de réunion et d'association. Par ailleurs, elle craint que d'autres personnes ne soient arrêtées de la même manière à l'approche du sixième anniversaire, le 18 mars, d'une vague de répression des dissidents.

D'après certaines sources, Ivonne Mallesa a été arrêtée le 10 mars à son domicile par des membres des forces de sécurité de l'État. Elle a été conduite à une *casa de visita* (local public utilisé pour organiser des événements et des réunions). Au bout de quatre heures, elle a été remise en liberté sans avoir été inculpée. Des représentants des forces de sécurité lui ont déclaré qu'elle serait envoyée en prison pour vingt ans si elle continuait de soutenir les Femmes en blanc, un groupe non reconnu par les autorités qui est constitué de femmes dont des proches ont été emprisonnés lors de la répression de mars 2003.

Avant cet épisode, Ivonne Mallesa aurait également été arrêtée à son domicile par des membres des forces de sécurité de l'État le 8 mars à 9 h 30. Elle aurait été conduite à la quatrième unité de police, dans la capitale, La Havane, et maintenue en détention jusqu'à 15 h 30 avant d'être libérée sans inculpation.

Le 8 mars, deux autres membres des Femmes en blanc ont été arrêtés par des agents des forces de sécurité et relâchés au bout de quelques heures. Des représentants de Comités de défense de la révolution (CDR) et des forces de sécurité de l'État ont empêché trois autres membres de cette organisation de quitter leur domicile. Il semble que les autorités voulaient faire obstacle à leur participation à des activités organisées par les Femmes en blanc pour célébrer la Journée internationale de la femme, le 8 mars. Les services de sécurité de l'État et les CDR ont interdit expressément à toutes les femmes de ne pas prendre part aux actions proposées par les Femmes en blanc.

Cette organisation pense que ces actes sont également une tentative des autorités cubaines visant à empêcher les activités de commémoration du sixième anniversaire, les 18 et 19 mars, d'une vague de répression des dissidents. En 2003, en quelques jours, 75 hommes et femmes qui n'avaient fait qu'exprimer pacifiquement leur opinion critique vis-à-vis du gouvernement ont été arrêtés. Ces personnes ont fait l'objet de procès sommaires et ont été condamnées à de longues peines d'emprisonnement allant jusqu'à vingt-huit années. Amnesty International a adopté ces 75 dissidents comme prisonniers d'opinion, et 55 d'entre eux sont toujours en prison.

Les Femmes en blanc organisent des défilés pacifiques au cours desquels elles distribuent des fleurs et demandent la libération de leurs proches qui demeurent emprisonnés. En 2005, cette organisation s'est vue remettre le prix Sakharov de la liberté de pensée par le Parlement européen. Les cinq délégués nommés par le groupe pour aller chercher cette récompense à Strasbourg n'ont pas pu quitter Cuba car les autorités de ce pays ne leur ont pas délivré les documents de voyage nécessaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La liberté d'expression, de réunion et d'association est gravement limitée à Cuba, tant en droit qu'en pratique. Les personnes qui tentent d'exprimer leur opinion, d'organiser des réunions ou de créer des organisations qui sont en contradiction avec la politique du gouvernement et/ou les objectifs de l'État sont exposées au risque de faire l'objet de sanctions telles que l'emprisonnement, la perte de leur emploi, des actes de harcèlement ou des manœuvres d'intimidation. La détention pour une période brève est couramment utilisée afin d'intimider les défenseurs des droits humains et les dissidents politiques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- efforcez-vous d'obtenir des informations précises quant aux motifs de l'arrestation d'Ivonne Mallea et des deux autres membres des Femmes en blanc ;
- exhortez les autorités à cesser de harceler, de persécuter et d'emprisonner les défenseurs des droits humains et les dissidents politiques qui ne font qu'exercer leur liberté d'expression, de réunion et d'association, et priez-les instamment de permettre à leurs organisations d'obtenir un statut juridique ;
- demandez une réforme de la législation, de la réglementation et des pratiques administratives qui entravent la liberté d'expression, d'association et de réunion.

APPELS À :

Chef de l'État et du gouvernement :

Raúl Castro Ruz

Presidente

La Habana, Cuba

Fax : +53 7 8333085 (via le ministère des Affaires étrangères)

ou + 1 2127791697 (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Courriers électroniques : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)

Formule d'appel : *Su Excelencia, / Monsieur le Président,*

Procureur général :

Dr Juan Escalona Reguera

Fiscal General de la República,

Fiscalía General de la República, San Rafael 3, La Habana, Cuba

Fax : + 53 7 860 4268

Formule d'appel : *Señor Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

Ministre de l'Intérieur :

General Abelardo Coloma Ibarra

Ministro del Interior y Prisiones

Ministerio del Interior, Plaza de la Revolución, La Habana, Cuba

Courriers électroniques : webmaster@one.gov.cu

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 AVRIL 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.